

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Restauration hydro-morphologique et protection contre les crues - Commune de Luzinay  
Bassin du MARAS

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. DENOLLY Patrick

RCS / SIRET

2	0	0	0	8	5	7	6	9	0	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Association

Syndicat Isérois  
Rhône Aval

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Loi sur l'eau 3.1.2.0, 3.2.6.0 -Stabilisation du lit du Maras et des berges au droit du lotissement du Ronzon amont sur 490 ml par caissons végétalisés - Reméandrage et élargissement du lit du Maras en amont du pont de la Lombardière sur 130 ml - Création d'un bassin de rétention en amont de la route du Petit Mongey.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

-Secteur Luzinay amont - Amont route du Petit Mongey : Mise en place d'un bassin de rétention de 4500 m<sup>3</sup> à l'amont des zones bâties de la Lombardière. Cette zone est actuellement non inondable.

-Secteur pont sous la route de la Lombardière : Amélioration de l'entonnement du pont par reméandrage, dérivation et élargissement du lit du Maras en amont sur 130 ml et végétalisation.

-Secteur du lotissement des Jonquilles (Ronzon) : Stabilisation des berges érodées du Maras par génie végétal dans la traversée du lotissement, mise en place de caisson bois végétalisés en RG et retalutage/végétalisation de la berge RD.

-Secteur du pont des Allobroges : Création d'un chenal secondaire en lit majeur avec ouvrage de décharge sous la route des Allobroges pour augmentation du débit capable du secteur en cas de crue

- Secteur aval - confluence avec la Sévenne : Création d'une zone humide à la confluence avec la Sévenne

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet a plusieurs objectifs :

- protection contre les inondations : du centre-ville de Luzinay contre les crues d'occurrence trentennale, suite aux orages et inondations de 2013 et 2014. Création d'un bassin de stockage à l'amont de la route du Petit Mongey; création d'un ouvrage de décharge en lit majeur au droit de la route des Allobroges, zone de blocage hydraulique des écoulements; amélioration de l'entonnement au droit du pont de la route de la Lombrière
- lutte contre l'érosion sur les secteurs du lotissement de Rozon
- diversification des écoulements : création d'une zone humide sur le secteur aval, à la confluence avec la Sévenne

Le projet répond au Contrat de Rivière du Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) :

- Contrat de Rivière - Objectif B-4-7 : Gestion des risques hydrauliques : réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, en privilégiant la restauration du fonctionnement naturel. Études post-crue pour la protection des biens et des personnes contre les crues et les inondations.

Le PAPI d'intention du SIRRA cite les crues de 2013 et 2014 à Luzinay, ce projet entre dans l'axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La réalisation des travaux est prévue en période estivale, en 2022.

Le Maras est un cours d'eau en assec la plupart du temps, excepté à la confluence avec la Sévenne.

Les travaux seront réalisés en période d'assec.

A la confluence, les terrassements concernent principalement le lit majeur; en cas d'intervention en lit mineur, les écoulements seront temporairement dérivés (batardeau, buse, ...).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet ne nécessite pas d'entretien spécifique hormis une fauche annuelle du bassin de stockage et du chenal de dérivation, assurée par le SIRRA dans le cadre de sa mission de gestion des cours d'eau sur le territoire.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Autorisation Environnementale au titre des rubriques 3.1.2.0, 3.2.6.0.

Il sera soumis à Déclaration Environnementale au titre de la rubrique 3.1.4.0 et 3.3.5.0

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- bassin de rétention amont	4 500 m3 (stockage) / 5300 m <sup>2</sup> (surf.)
- dérivation du Maras pour améliorer entonement du pont de la Lombardière	130 ml
- stabilisation du lit du Maras au droit du lotissement Ronzon et amont	490 ml
- création d'un chenal secondaire en rive gauche du Maras en amont et en aval du pont des Allobroges	170 ml
- renaturation de la confluence avec la Sévenne	30 ml

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Luzinay - se reporter aux plans joints en annexe

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**Long. 0 4 ° 9 6 ' 0 3 " 1 Lat. 4 5 ° 5 8 ' 8 2 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Commune de Luzinay - se reporter aux plans joints en annexe

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non 

Création d'un ouvrage de décharge sous la routes des Allobroges.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de diversification sur le Maras aval se trouve dans la zone humide de la Sévenne. Ce projet a pour objectif de renaturer le Maras sur sa partie aval, en augmentant les interactions Sévenne/Joux et donc en favorisant la diversité d'habitats pour améliorer l'état piscicole et recréer des conditions favorables au développement d'une zone humide à la confluence.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Luzinay ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux. Elle se situe à environ 5 km de le ZRE des Couloirs de l'Est Lyonnais.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ruisseau du Maras se situe à environ 2,8 km à l'ouest du captage de Danone et à 2,3 km du périmètre de protection éloigné.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des travaux sur le secteur du Maras engendre des volumes de déblais de l'ordre de 11 000 m3. Les principaux ouvrages les générant étant : - création du bassin de stockage - dérivation du lit actuel en amont du pont de la Lombardière
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La stabilisation du lit par génie végétal au niveau du lotissement du Ronzon nécessite une intervention en lit mineur. Cependant le Maras est en assec une grande partie de l'année.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les différents travaux nécessitent une emprise foncière supérieure à l'existant: - bassin de rétention : emprise sur le terrain agricole en rive gauche (5300m <sup>2</sup> ) - reprise de l'entonnement en amont du pont de la Lombardière (700m <sup>2</sup> ) - nouveau franchissement en lit majeur RG (route des Allobroges) (1500m <sup>2</sup> )
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Luzinay est soumise au risque technologique suivant : -Total Raffinage France, ESSO,SPMR, SDSP pour des effets thermiques et de surpression. Situation approuvée au 11/12/2018.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un zonage réglementaire sur la prise en compte de la sismicité à Luzinay. Ce risque est caractérisé à 3/5 niveaux. Luzinay est également caractérisée comme zone à potentiel radon sur un niveau 1 / 3.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux de réfection du pont des Allobroges, le trafic de la route des Allobroges sera altéré partiellement. Le trafic sera augmenté uniquement pendant la phase travaux pour la gestion des déblais.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, des engins interviendront dans le centre-ville de Luzinay pour le transport de matériaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de seuils végétalisés au niveau du lotissement Ronzon nécessite l'enfonçage de pieux battus mécaniquement dans le lit mineur du cours d'eau.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projet concomitant sur le Maras porté par le SIRRA (commune de Luzinay).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Pas d'effet négatif du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non.

La seule zone potentiellement impactée est la confluence avec la Sévenne identifiée comme zone humide. La nature du projet consiste à renforcer ce caractère par arasement partiel du remblai en lit majeur et création d'une berge végétalisée inondable.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

St Jean de Bouvray

le,

24/12/2020

Signature

Patrice Dorally  
chef de pole Aménagement / Ouvrage  
*[Signature]*



